

Inhumer un proche

Temps fort de la cérémonie
des adieux, l'inhumation doit
respecter des conditions strictes.

QUAND ?

L'inhumation (ou enterrement), c'est-à-dire l'action de mettre en terre un défunt, doit avoir lieu au minimum 24 heures après le décès, et au plus tard 6 jours après (sauf si le décès a eu lieu à l'étranger, les délais sont alors allongés).

OÙ ?

Tout décès survenu à Châlons-en-Champagne ouvre le droit à être inhumé dans les cimetières de la commune.

QUI ?

Peuvent être inhumées dans les cimetières de la commune :

- > Les personnes décédées à Châlons.
- > Les personnes domiciliées à Châlons, mais décédées hors Châlons.

- > Les personnes non domiciliées à Châlons, mais qui ont une concession familiale préexistante dans l'un de 3 cimetières châlonnais (sous réserve de la place disponible dans cette concession).
- > Les Français établis hors de France, sans concession préexistante à Châlons, mais inscrits sur les listes électorales de Châlons.

COMMENT FAIRE ?

Vous pouvez vous adresser à la société de Pompes Funèbres de votre choix.

Ou

Faire la démarche vous-même en vous présentant au guichet décès - concessions du Centre Funéraire Régional (CFR).

SUITE À UN DÉCÈS, VOUS DEVEZ :

1. Déclarer le décès

La déclaration est à faire dans les 24 heures suivant le décès, au guichet décès - concessions du Centre Funéraire (une société de Pompes Funèbres peut s'en charger pour vous). Les documents à fournir sont :

- Le certificat de décès établi par le médecin
- Le livret de famille tenu à jour
- Une pièce d'identité du déclarant

2. Acheter ou renouveler une concession

Il vous faut vous présenter directement (ou via la société de Pompes Funèbres) au guichet décès - concessions du CFR.

TARIFS ?

- > Concession pour 15 ans..... 165 €
- > Concession pour 30 ans..... 335 €
- > Concession pour 50 ans..... 706 €
- > Concession pour 30 ans en terrain ancien..... 264 €

RENSEIGNEMENTS

Centre Funéraire Régional - Crématorium
Chemin Saint-Thiébaud - Route de Marson
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. : 03 26 69 38 38

<https://citoyen.chalonsenchampagne.fr/>

contact@chalonsenchampagne.fr



accessible aux personnes en situation de handicap.

CALENDRIER D'AFFLUENCE

